



S E R M O N

TROISIÈSME SVR

HEBR. CH. 8. v. 8.9.10.

8 *Car en les reprenant, il leur dit, Voicy les iours viendront (dit le Seigneur) que i'accompliray sur la maison d'Israël & sur la maison de Iuda vn nouveau Testament.*

9 *Non point selon le Testament que ie disposay enuers leurs Peres, au iour que ie les prins par la main, pour les tirer hors du pays d'Egypte : pource qu'ils n'ont point persisté en mon Testament, & ie les ay mespriséz, dit le Seigneur.*

10 *Car voicy le Testament que ie disposeray enuers la maison d'Israël, apres ces iours-là, dit le Seigneur : c'est que ie mettray mes loix en leur entendement, & les escriray en leur cœur.*

M O V s lisons Exode 33. que Moyse ayant desiré de voir la face de Dieu, ne peut la voir: que Dieu quand sa gloire passa, couurit Moyse de sa main, & que Moyse ne le vit que par derriere. Cela, mes freres, estoit vn mystere, par

Y

lequel Dieu vouloit monstrer que Moyses, c'est à dire la Loy & la reuelation de l'ancien Testament, ne donneroit à cognoistre Dieu que d'une cognoissance obscure & confuse: la cognoissance claire de sa face, & de sa gloire, estant reseruee au nouveau Testament. Car en la Loy il y auoit vn voile espais de ceremonies, courant la gloire de Dieu, lequel voile est aboly par Christ. Comme l'Apotre 2. Cor. chap. 3. & 4. dit, que nous contemplons comme en vn miroir la gloire du Seigneur à face descouuerte: & que Dieu a reluy en nos cœurs, pour donner illumination de la cognoissance de sa gloire en la face de Iesus Christ.

Or cette gloire consiste sommairement en deux choses: A sçauoir au moyen par lequel les pechez des hommes ont esté expiez: Et en la maniere dõt nous sommes faits participans de cette grace: L'vn & l'autre de ces chefs comprenant des merueilles qui doiuent raur nos esprits en admiration. Car, au premier, quelle hauteur & profondeur, longueur & largeur de dilection est-ce, que Dieu ait voulu liurer à la mort son propre Fils pour les hommes, & du sang d'iceluy effacer

leurs pechez. Certes la Loy, où on ne voyoit que des bestes esgorgées, & des aspersions de leur sang pour les pechez, n'auoit rien qui monstroit la dilection de Dieu, laquelle l'euangile nous met deuant les yeux. Et quant au second chef, il contient aussi des merueilles de grace, à scauoir en la maniere & efficace de laquelle Dieu nous appelle à foy, & nous applique le merite & les biens de son Fils. La Loy laissoit les hommes à leurs forces naturelles, & leur proposant le bien, ne leur donnoit point la vertu de le faire : & par ainsi l'homme demeueroit en son endurcissement. Mais l'Euangile, en presentant la grace, renouuelle nos cœurs, afin que nous la receuions : en nous appellant à Christ, il nous donne la vertu d'y aller : & en nous presentât le don de justice, nous ouure la main & le cœur, pour le recevoir.

C'est donc en ces deux chefs que l'alliance de grace a ses grands aduantages sur la Loy : Et ce sont aussi ces deux poincts que nostre Apostre represente en nostre texte : & notamment le second, quand il dit, *En les reprenant il leur dit, Voicy les iours viendront, dit le Seigneur.*

Y ij

*Sermon troisieme sur
 que j'accompliray sur la maison d'Israël,
 & sur la maison de Juda; un nouveau
 Testament. Non point selon le Testament
 que ie disposay enuers leurs Peres, au iour que
 ie les prins par la main, pour les tirer hors du
 pays d'Egypte: Pource qu'ils n'ont point per-
 sisté en mon Testament, & ie les ay mespriséz,
 dit le Seigneur. Car voicy le Testament que
 ie disposeray enuers la maison d'Israël, apres
 ces iours-là, dit le Seigneur: c'est que ie mettray
 mes loix en leur entendement, & les escriray en
 leur cœur. En suite il adjouste, & leur seray
 Dieu, & ils me seront peuple. Et chacun n'en-
 seignera point son prochain, ny un chacun son
 frere, disant, Cognoy le Seigneur: car tous me
 cognoistront, depuis le plus petit iusqu'au plus
 grand d'entr'eux. Car ie seray appaisé quant
 à leurs injustices, & n'auray plus souuenance de
 leurs pechez, ny de leurs iniquitez.*

Or cy-deuant nous auons déjà traité
 de ces deux alliances, & des raisons pour
 lesquelles l'ancienne auoit esté establie:
 Et vous auons exposé les aduantages de
 l'alliance de grace sur la legale, à diuers
 esgards, & notamment celuy de la du-
 rée. Mais restent encor trois choses,
 I. L'aduantage qu'a la nouvelle allian-
 ce, de n'estre pas enfrainte, comme a esté
 l'ancienne.

II. La promesse que Dieu fait en celle-cy, qu'il sera nostre Dieu.

III. L'ample cognoissance que Dieu y donne de foy, avec la remission des pechez.

Mais le temps ne nous permettant pas de traiter toutes ces choses, nous nous arresterons, pour cette heure, à la premiere: en laquelle nous considererons deux poincts, à sçauoir,

I. L'infraction de l'ancienne alliance.

II. L'obeïssance rendue à la nouvelle.

I. POINCT.

L'Apostre disputant contre les Iuifs, continuë à prouuer son propos par les Escritures; comme estans la regle de la foy, & le principe duquel ont deu estre tirées toutes les preuues de ce qui concerne la Religion.

Or au texte que l'Apostre cite maintenant du Prophete Ieremie, il dit par peface, que Dieu met en auant ce propos là, *en reprenant les enfans d'Israël*: Surquoy on aura sujet de s'estōner que l'Apostre vueille par cela prouuer ce qu'il auoit dit au verset precedent, qu'il y a eu

à redire en l'anciẽne alliance: pource quẽ si Dieu se plaint que les enfans d'Israëb ayent enfrainct son alliance, ç'a esté le défaut des enfans d'Israël, & non de l'alliance. Car par quelle raison, & par quelle consequence les defauts & les manquemens des hommes seront-ils imputez à l'alliance de Dieu? L'Apostre dit-il pas luy-mesme Rom. 7. *que le commandement est bon, & iuste, & saint; mais que c'est l'homme qui est charnel, & vendu sous peché?* Pour soudre cette difficulté il faut distinguer entre, attribuer du défaut à vne chose absolument & en soy: & luy en attribuer à comparaison d'vne autre. Car il y a des choses qui sont appelées defectueuses, non pource qu'elles soient telles en elles-mesmes; mais pource qu'elles n'ont pas tant de perfection; que d'autres auxquelles on les compare. Pour exemple, à parler absolument, il n'y a rien à redire en la justice & pureté des saints Anges: Car ils sont exempts de tout peché: & neantmoins, si vous comparez leur pureté & justice à l'infinie & souueraine sainteté de Dieu: il est dit en Job, chap. 15. *que Dieu trouue à redire en ses Saints, & qu'ils ne sont pas purs deuant*

luy. Et à cét esgard, ils sont representez courans leurs faces deuant Dieu. Ie dy donc de mesme, qu'à considerer la Loy & ancienne alliance absolument, il n'y auoit aucun defaut en elle, quelques infractions qu'en ayent fait les enfans d'Israël. Mais si on considere qu'aucun ne l'a iamais accomplie, ny satisfait à la condition qu'elle requeroit, de sorte que par elle tous hommes sont sous malediction : & on la compare à la nouvelle alliance, qui a esté obseruée de tous fideles : il est certain qu'à cét esgard là, l'ancienne est defectueuse, & que l'infraction & transgression qu'elle a souffert des hommes, la rend inferieure à la nouvelle alliance qui s'imprime dans les cœurs, & s'escrit dans les entendemens des esleus de Dieu, pour estre obseruée d'eux. Car à cét esgard la Loy peut estre accusée de foiblesse à se faire obeir, & à dompter la rebellion des cœurs. Partant l'Apostre ne peut prouuer autre defaut en la Loy, que de n'auoir eu assez de vertu : Comme Rom. 8. *Ce qui estoit impossible à la Loy, d'autant qu'elle estoit foible en la chair, Dieu l'a fait, ayant enuoyé son propre Fils en forme de chair de peché, & pour le peché, & a destruit*

344 *Sermon troisieme sur
le peché en la chair. Et cy-dessus chapi-
tre 7. il se fait abolition du mandement pre-
cedent à cause de la foiblesse d'iceluy: car la
Loyn'a rien peu amener à perfection.*

Mais deuant que passer plus outre en ce propos, voyons avec qui Dieu dit qu'il traittera la nouvelle alliance, & comment. Quant au premier, il parle de *la maison d'Israël*, & de *la maison de Iuda* distinctement: pource que, lors que Dieu tenoit ce propos, ces deux maisons auoient esté diuisées en deux Royaumes. Or la nouvelle alliance deuoit faire cesser les diuisions passées, & assembler tout Israël sous vn seul Roy, & sous vn seul Berger, qui seroit le Christ, lequel feroit vn corps de tous les enfans de Dieu qui auoient esté dispersez: selon que Dieu promet cela expressement Ezech. 37. *Je r'assembleray, dit-il, les enfans d'Israël, & eux tous n'auront qu'un Roy pour leur Roy, & ne seront plus deux nations, & ne seront plus diuisez en deux Royaumes: & David mon seruiteur sera Roy sur eux, & eux tous auront vn seul Pasteur, dont ils chemineront en mes ordonnances, & garderont mes statuts, & les feront, & ie traiteray avec eux vne alliance de paix, vne*

alliance eternelle; & mettray mon Sanctuaire au milieu d'eux à tousjours. A quoy IesusChrist nostreSeigneur, ayant esgard lean.
dit, estant au milieu des Iuifs, J'ay encor ch.10.
d'autres brebis qui ne sont point de cette bergerie; il me les faut aussi amener, & elles orront ma voix, & il y aura un seul troupeau & un seul Berger.

Voila avec qui Dieu traittera le nouveau Testament : voyons maintenant comment : *non point*, adjouste-il, *selon le Testament que ie disposay avec leurs Peres, au iour que ie les pris par la main, pour les tirer hors du pays d'Egypte.* Il parle de la seruitude d'Egypte : pour vous monstrer que par l'ancienne alliance il n'entéd pas l'alliance traittée avec Abraham : mais celle qu'il traitta quatre cens trente ans apres par Moyse, quand il tira son peuple d'Egypte. Car l'alliance traittée avec Abraham, a esté l'alliance & promesse de grace en IesusChrist, qui est opposée à la Loy de Moyse, & à l'ancien Testament: selon que l'Apostre dit Gal. 3. *Voila donc que ie di, quant à l'alliance qui a esté confermée de Dieu en Christ, que la Loy qui est venuë quatre cens trente ans apres, ne la peut enfreindre, pour abolir la promesse:*

Car si l'heritage est de la Loy, il n'est plus de la promesse. Or Dieu l'a donnée à Abraham par la promesse. A quoy donc, dit-il, sert la Loy? elle a esté adjoustée à cause des transgressions, iusques à tant que la semence vint, au regard de laquelle auoit esté faite la promesse. Or remarquez la difference de cette alliance traittée par la main de Moÿse avec Israël, d'avec l'alliance de grace confirmée en Christ. C'est que celle-là eut la deliurance de la seruitude d'Egypte pour son fondement: mais l'alliance de grace a eu pour fondement la redemption spirituelle de la puissance de Sathan, de la mort, & du peché. Cette redemption-là, comme temporelle & charnelle, fut obtenuë par le sang de l'agneau occis en Egypte: Celle-cy comme spirituelle, obtenuë par le merite du sang du Fils de Dieu, le vray Agneau de Dieu. Comme donc sur la deliurance que Dieu auoit donnée aux Israëlités de la seruitude d'Egypte par la main de Moÿse, Dieu traitta alliance avec eux de leur donner la terre de Canaan, & les auoir pour son peuple, & les benir de benedictions temporelles. Aussi, sur le fondement de la redemption obtenuë aux

hommes par Iesus Christ, de la puissance de Sathan & du peché, Dieu a traité alliance avec eux, d'introduire les croyãs en la Canaan celeste, au Royaume des Cieux; & les auoir pour son peuple, & estre leur Dieu, & les benir de toutes benedictions spirituelles. De sorte que l'alliance legale & Mosaique, a esté l'ombre & la figure de l'alliance Euangelique, traitée par la main de Christ. Et remarquez cette façon de parler, *Je les pris par la main pour les tirer*: ce qui exprime que tous les obstacles de leur deliurance furent aneantis par la vertu diuine, à scauoir la puissance de Pharao, & la mer rouge qui leur bouchoit le chemin. C'est la phrase qui est employée Esaye 45. quand Dieu veut dire qu'il rendra Cyrus victorieux de toutes difficultez, *Ainsi a dit l'Eternel à Cyrus son oingt, duquel il a pris la main droite, l'iray deuant toy, & dresseray les chemins tortus, ie rompray les portes d'airain, & mettray en pieces les barres de fer.* C'est la phrase qu'employe Dauid pour exprimer les deliurances qu'il auoit eues de Dieu, des maux qu'il n'eust peu surmonter: *Dieu, dit-il, estendit sa main d'enhaut, & me prit, & m'enleua*

des grosses eaux, & me deliura de mon ennemy puissant, & de ceux qui me hayssioient, lors qu'ils estoient plus forts que moy. Et cela exprime que Dieu agit par soy-mesme, & desploye sa vertu toute puissante. Ce qui doit estre consideré au rapport de l'ancienne alliance à la nouvelle. Car, s'il a fallu, ô Israël selon la chair, que Dieu te prist par la main, pour te tirer d'Egypte contre la puissance de Pharaon, & de tout son peuple : combien plus, ô Chreitiens qui estes l'Israël selon l'esprit, a-il fallu vne vertu toute diuine pour vostre deliurance? à sçauoir pour surmonter la puissance de Sathan & de ses Anges, principautez & puissances, & malices spirituelles, qui sont és lieux celestes? pour rompre les portes des Enfers & la puissance de la mort, & vous faire surmonter, non vne mer rouge, mais l'abyssme de malediction, & les flots impetueux de l'ire de Dieu? Pourtant si Dieu auoit dit lors qu'il estoit descendu pour deliurer son peuple. C'est icy, qu'il est proprement venu, & descendu; ayant pris nostre nature humaine, & comparu en chair, pour nostre redemption. C'est pourquoy cette phrase que Dieu prit par la main les

Israélites, est employée par l'Apostre Hebr. 2. au regard de Iesus Christ, en nostre redemption spirituelle, quand il dit qu'il a pris la semence d'Abraham, & non les Anges: inferant de là qu'il a fallu qu'il fust semblable en toutes choses à ses freres, c'est à dire à ceux dont il entreprenoit la deliurance.

Or de l'alliance traitée avec les Peres, lors que Dieu les prit par la main pour les tirer du pays d'Egypte, Dieu dit, *qu'ils n'ont point persisté en ce Testament-là, dont il les a mespris.* En quoy il y a sujet de faire trois questions. L'une, comment c'est que Dieu a eu en mespris son peuple, pour auoir enfraint vne alliance, laquelle Dieu ne luy auoit pas donné la vertu d'accomplir. La seconde, comment c'est que Dieu se faschant contre les enfans d'Israël, propose pour peine vn bien-fait tres-grand: à sçauoir qu'il traitera vne alliance, en laquelle il escrira sa Loy en leurs cœurs. Et la troisieme, si le don de l'alliance de grace dependoit de l'infraction de l'ancienne, c'est à dire si nous ne pouuons auoir la nouvelle alliance sans l'infraction de l'ancienne.

Quant à la premiere, Pourquoi, puis

que le peuple n'a pas receu de Dieu la vertu d'accomplir la Loy, Dieu s'est irrité contr'eux pour son infraction. Le respon, que c'est pource que cette infraction ne prouenoit que de leur malice, & de la peruersité de leur volonté. Car Dieu requiert en sa Loy qu'on l'aime de tout son cœur, & son prochain comme soy-mesme. Or il a donné à l'homme la faculté d'aimer, & l'homme l'employe puissamment à l'amour du monde & de sa vanité: il pourroit donc de mesme, n'estoit sa malice, l'employer à aimer Dieu & le prochain. Pourtant Dieu avec grande raison, s'irrite contre les hommes. Car, ont-ils receu de luy leurs facultez naturelles d'aimer & de vouloir, pour en abuser de la sorte, & en offenser leur Createur? Que si Dieu ne dompte pas la malice des hommes, il n'y est pas obligé: il suffit qu'il leur ait donné la faculté naturelle de ce qu'il requiert d'eux. Et si en la nouvelle alliance, il vient dompter la malice de la volonté, c'est vn effect de grace & de misericorde immense. Vous distinguerez donc entre vne impossibilité, par n'auoir les facultez naturelles: telle qu'est l'impossibilité de

trauailer à l'artisan qui n'a ny pieds ny mains : & vne impossibilité par ne vouloir, comme l'impossibilité de trauailer qu'une extreme paresse, ou desbauche apporte à l'artisan : & comme l'impossibilité qu'a vn gourmand & paillard, de viure sobrement, & chastement. Cette sorte d'impossibilité rend d'autant plus condamnable qu'elle est volontaire. Or telle est l'impossibilité de l'homme à aimer Dieu & son prochain.

Mais voicy vne chose merueilleuse, que Dieu se faschant contre le peuple d'Israël, de ce qu'ils ont transgressé sa Loy, leur promet vne alliance en laquelle il mettroit sa Loy en leurs entendemens, & l'escriroit en leurs cœurs. Vous eussiez attendu de son courroux, vne peine & vengeance, & voicy vn bien-fait. Et c'est la seconde difficulté que nous auons proposée : Sur quoy ie di que l'infraction de la Loy de Dieu a eu sa punition : tesmoin les jugemens que Dieu a desployez en tant de façons sur le peuple d'Israël : Et l'Apostre le monstre, en cette Epistre chapitre 2. disant, que *la parole prononcée par les Anges a esté ferme, & toute transgression & de sobeissance a receu juste re-*

tribution. Mais c'est que Dieu accõpagne toujours les jugemens de ses compassions enuers son peuple : sa misericorde se glorifie par dessus la condamnation. Il fait resplendir sa grace & sa bonté parmy son courroux, & au dessus de son courroux. Ayant donc puny le peuple d'Israël de ses pechez, il luy a promis vne alliance par laquelle il feroit cesser la cause & l'occasion de ses jugemens. Admirez, admirez, ô fideles, cette clemence & bonté de vostre Dieu. Tous les escrits des Prophetes sont pleins de cette procedure & des effects de cette grace. Regardez-le dès le commencement, Lors que nos parens eurent peché au Paradis terrestre, & que la femme eut, à la suggestion du serpent, mangé du fruit deffendu: ne voyez-vous pas que Dieu mesle parmy l'arrest de sa vengeance, la promesse de la restauration de l'homme, à sçauoir que la semence de la femme briserait la teste du serpent? Merueille! il menace & promet tout ensemble: il fauorise lors qu'il semble qu'il ne veut que destruire. Et quand est-ce, ie vous prie, & sur quel sujet, qu'il promet l'estat excellent de sa Ierusalem? Est-ce pas sur le
 propos

propos des ruines & desolations dont il la menace, à cause de ses pechez? Ainsi Esaye 4. où il menace Ierusalem, que *ses gens tomberont par l'espée, & qu'elle seroit destruite*: Il dit en suite que, *Tous ceux qui seront en Ierusalem seront escrits à vie: qu'il créera sur tout le plan du mont de Sion, & sur ses assemblées vne nuée de iour & vne splendeur de feu de nuit, & qu'il y aura protection sur toute sa gloire.* Et ne l'oyez-vous pas disant Esaye 54. *Affligée, tempestée, destituée de consolation, voicy ie m'en vay coucher des escarboucles pour tes pierres, & te fonderay sur des saphirs, & feray tes fenestragés d'agathes, & tes portes seront des rubis, & tout ton pourpris de pierres pretieuses. Tous tes enfans seront enseignés de l'Eternel, & la paix de tes fils sera abondante.* Où est-ce qu'il promet qu'il sortira vn jetton du tronc d'Isaï, & vnurgeon croistra de ses racines (c'est à dire le Christ) que là mesme où il dit, *qu'il leuera sa main contre Ierusalem pour esbrancher ses rameaux, qu'il taillera les lieux de la forest avec le fer, & que le Liban cherra impetueusement.* Ainsi en Ezech. 36. là mesme où Dieu se plaint de ce que les enfans d'Israël ont souillé leur pays par leurs

354 *Sermon troisieme sur*
iniquitez, & où il represente son ire à
l'encontre d'eux, il dit, *I'espandray sur*
vous des eaux nettes, & vous serez nettoyez,
& vous donneray un nouueau cœur, & met-
tray dedans vous un Esprit nouueau, & i'oste-
ray le cœur de pierre hors de vostre chair.
Or Dieu vse de cette procedure à cause
deses esleus, qui sont meslez parmy les
meschans, afin qu'ils ayent au milieu des
maux temporels, ausquels ils sont enue-
loppiez, leur consolation.

Et quant à la troisieme question,
à sçauoir si le don de la nouvelle alliance
depend de l'infraction de l'ancienne: &
si nous n'eussions point eu la nouvelle
sans l'infraction de celle-là. Je respon,
que voirement si l'homme n'eust esté
pecheur, & incapable d'accomplir la Loi,
nous n'eussions pas eu besoin de l'allian-
ce de grace: mais que Dieu ayant permis
la cheute & la corruption de l'homme,
auoit preordonné l'alliance de grace. Et
partant combien que Dieu prenne l'in-
fraction de la Loy pour occasion de pro-
mettre l'alliance de grace, neantmoins il
en auoit déjà fait la promesse à Abraham,
voire à nos premiers parens au Paradis
terrestre: & pourtāt l'infraction de la Loy

n'a esté qu'une nouvelle occasion à Dieu de ramenteuoir ses promesses, & en suite de les executer.

II. POINCT.

Voyons maintenant l'obeyssance réduite à la nouvelle alliance, que Dieu oppose à l'inexecution de la premiere. *C'est, dit-il, que ie mettray mes loix en leurs entendemens, & les escriray en leurs cœurs.* Il y a en la langue de l'Apostre, *ie donneray mes loix en leurs entendemens, & les escriray sur leurs cœurs.* C'est vn esgard & vne comparaison à ce que Dieu fit iadis quand il publia la Loy: laquelle il donna exterieurement, & escriuit en des tables de pierres: A l'opposite donc de donner ses loix au dehors, en son de paroles, qui ne frappent que les oreilles, il dit, qu'il les donnera *en dedans, à sçauoir en l'entendement*: & à l'opposite de les escrire sur de la pierre, il dit qu'il les escrira *sur les cœurs*. Là où vous remarquerez, que comme l'alliance legale estoit figure de l'alliance de grace: aussi ce que Dieu donnoit la Loy exterieurement en son & en lettre, & ce qu'il l'escriuoit sur de la pierre, estoit figure de

la vertu par laquelle il la donneroit en esprit, efficace & vertu dans les entendemens & les cœurs: de sorte que ce qu'il faisoit jadis au regard de l'oreille du corps par le son des paroles: il le fait aujourd'huy en l'ame illuminant l'entendement, & conuertissant le cœur, par la vertu de son Esprit. Ce n'est pas que l'Euangile ne soit aussi presché exterieurement, par son de paroles, & escrit és liures sacrez. Mais c'est que Dieu accompagne la predication de son Euangile de la vertu interieure de son Esprit, enuers ses esleus, pour dompter la rebellion de leur cœur: selon que dit saint Paul 1. Thessal. ch. 1. *Nostre predication de l'Euangile n'a point esté en vostre endroit seulement en parole, mais aussi en vertu & en S. Esprit.* Et 2. Corinth. 3. *Dieu, dit-il, nous a rendus suffisans pour estre Ministres du nouveau Testament, non pas de lettre, mais d'esprit: car la lettre tuë, mais l'Esprit viuifie: que si le ministere de mort escrit en lettres, & engraüé en pierres, a esté glorieux, comment ne sera plü-tost glorieux le ministere de l'Esprit: & là mesmes, Il apparoißt en vous que vous estes l'epistre de Christ, administrée par nous, & escrite, non point d'encre, mais de l'Esprit des*

Dieu vivant: non point en plaques de pierre, mais en plaques charnelles du cœur. Et [comme toutes choses en la Loy estoient figures] la pierre en laquelle Dieu escriuit sa Loy, estoit figure de la dureté & rebellion des cœurs, laquelle Dieu surmonteroit au nouveau Testament: selon qu'il dit Ezechiel 36. *I'osteray le cœur de pierre hors de vostre chair, & vous donneray un cœur de chair, & mettray mon Esprit dedans vous, & feray que vous cheminerez en mes statuts, & que vous garderez mes ordonnances, & les ferez.* Or cette action de Dieu, de mettre sa Loy en nos entendemens & l'escrire en nos cœurs, n'est autre chose qu'une illumination si puissante & vehemente de l'entendement, que la volonté en soit flechie à l'amour de Dieu. Afin que vous distinguez entre vne legere illumination de l'entendement, qui laisse le vice dans le fonds du cœur, d'avec celle que Dieu promet icy, laquelle penetre iusqu'au fonds du cœur, & y plante l'amour & crainte de Dieu: de laquelle Iesus Christ disoit, *quiconque a ouy & a appris du Pere, vient à moy.* Iean c. 6. v. 45.

Par ce moyen, au lieu que la Loy ne fut iamais accomplie par aucun, &

qu'elle a esté vniuersellement enfraincte de tous, Dieu fait la grace à tous ses élus d'accomplir la nouvelle alliance, *produisant en eux avec efficace le vouloir & le parfaire, selon son bon plaisir*: comme il est dit Philip. chap. 2. Merueilleuse grace, que non seulement Dieu vous appelle à soy: mais vous donne des jambes pour venir à luy; &, par maniere de dire, vous charge sur soy pour vous porter: afin qu'il ait toute la gloire de nostre salut, à sçauoir du commencement, du milieu, & de la fin. En la Loy il laissoit l'homme à sa nature & volonté: Or la volonté estant corrópuë par le peché, l'hōme demeueroit endurcy & rebelle; mais icy il flechit la volonté. Il agissoit en la Loy simplement comme vn Legislatteur qui ne fait que commander sans donner autre chose. Mais en l'alliance de grace il nous engendre & nous forme à la chose qu'il commande; il crée & produit en nous l'estre qu'il requiert: tellement que nous sommes à cét esgard son ouurage & ses creatures: ainsi qu'en parle sainct Paul, Ephes. chap. 2. *Nous sommes l'ouurage d'iceluy, estans créés en Iesus Christ à bonnes œuvres, que Dieu a préparées afin que nous cheminions en icelles.* Et S. Iaques chap. 1. v. 18.

Il nous a engendrez de son propre vouloir par la parole de verité, afin que nous fussions les premices de ses creatures.

Et que peuuent dire icy les defenfeurs du franc-arbitre & des forces naturelles, qui tiennent que Dieu laisse la volonté de l'homme à soy-mesme, à ce qu'elle se tourne deçà ou delà, au bien ou au mal, apres toute l'illumination qu'il aura donnée à l'entendement? Voyent-ils pas icy que Dieu escrit sa Loy dans les cœurs: & partant qu'il les determine à obeissance, & ne les laisse pas à eux-mesmes, comme vne giroüette au vent? Ils attribuent par ce moyen la conuersion aux forces de la nature: veu qu'apres l'illumination de l'entendement, il n'y aura rien de fait, si la volonté, de sa propre force & de son propre mouuement, ne se veut porter là où Dieu l'inuite. Et partant ils confondent la grace avec la Loy, & la nouvelle alliance avec l'ancienne: lesquelles sont neātmoins opposées en ce poinct: asç. que par l'ancienne alliance Dieu laissoit l'homme à soy-mesme & à ses forces: & en la nouvelle il fleschit les cœurs, & cōme il est dit Ezechiel 36. *il donne vn nouveau cœur.* Auez-vous peur, ô hōmes charnels,

d'estre trop obligez & redevables à Dieu? Avez-vous peur de trop celebrer sa grace, & trop magnifier sa bonté? Avez-vous peur de vous attribuer trop de misere, & de reconnoistre trop de malice en vos cœurs? Et si vous ne sentez encor en vous vos propres inclinations au mal, & n'estes iamais entré en vous mesmes pour y sentir la force du peché: comme auoit fait S. Paul, quand il disoit Rom. 7. *Je voy vne Loy en mes membres, bataillant contre la Loy de mon entendement, & me rendant captif à la Loy de peché qui est en mes membres: Croyez en celuy qui est le scrutateur des cœurs, & qui nous cognoist beaucoup mieux que nous mesmes: lequel parlant de l'estat de l'homme, tel qu'il est de luy-mesme, sans la grace, dit Genes. 6. que l'imagination des pensées du cœur de l'homme n'est que mal en tout temps. Oyez ce que dit ce vaisseau d'Electiō sainct Paul, Rom. 8. L'affection de la chair est inimitié contre Dieu: car, dit-il, elle n'est point sujette à la Loy de Dieu, & de vray elle ne peut. Or qu'est-ce que la chair, sinon l'homme en son estat naturel, lors qu'il n'est point regeneré de l'Esprit: selon que dit Iesus Christ en S. Iean chapitre 3.*

Ce qui est né de chair est chair, & ce qui est né de l'Esprit est esprit. Venez donc icy, ô fideles, venez d'autant plus glorifier Dieu de vostre salut, qu'il est tout de luy, & que vous n'y pouviez contribuer de vous que des resistances & des rebellions. Et que l'amour de Dieu est cettui-cy, qu'il sauue les hommes, contre leurs naturelles volonte, & leur fait le bien lequel ils ne vouloient point, les tirant à soy, & les arrachant à eux-mesmes. Car il rend la volonte voulante, de contra-riante qu'elle estoit auparauant. Est-il pas vray, toy que Dieu a conuert, que tu auois tout ton cœur aux plaisirs de la chair, & aux biens de ce siècle, aux richesses & aux honneurs du monde? Et si, apres que Dieu t'a donné son Esprit, tu y as encor de si grandes & violentes inclinations, combien plus grandes seroient-elles sans la grace? & que seroit-ce de toy? Certes si par le residu on iuge du total, il nous est fort aisé de iuger combien grande estoit la force des conuoitises charnelles auant la regeneration. C'est pourquoy saint Paul Ephes. 1. rai en admiration de la force de l'Esprit de Dieu à vaincre nostre rebellion, dit, *Je requiers*

que vous ayez les yeux de vostre entendement illuminez, afin que vous sçachiez quelle est l'excellente grandeur de la puissance de Dieu enuers nous qui croyons, selon l'efficace de la puissance de sa force: & adjouste que c'est la force que Dieu a desployée en Christ, quand il l'a ressuscité des morts. Or de ces paroles que Dieu mettra sa Loy en nos entendemens, & l'escrira en nos cœurs, vous pouuez refuter l'objection que nous font nos Aduersaires, que si toute nostre foy & conuersion est de Dieu, ce sera, non l'hōme, mais Dieu, qui croira & obeïra à sa Loy dedans nous. Je respon que c'est l'homme qui croit & obeit, puis que c'est son entendement & son cœur qui agit; mais que c'est la vertu diuine qui fait operer l'entendement & le cœur. Tout de mesme que quand Iesus Christ illumina les aueugles, c'estoient les aueugles qui voyoient; & quand il eut ressuscité le Lazare, ce fut le Lazare qui se meut & chemina: encor que ce fust par la vertu qui estoit venuë de Dieu.

Mais laissons ces disputes, & contemplons icy trois choses: La maniere dont se fait la regeneration: 2. ses degrez: & 3. l'efficace de ses impressions dans les cœurs.

La maniere de la regeneration, en l'alle-
gorie & comparaison d'une escriture, à
sçavoir que nostre ame doit estre com-
me une table, où de toutes parts soit es-
crite la Loy de Dieu. Le monde y a na-
turellement son escriture, & ses maximes
fortement engraüées: à sçavoir que les
biens de ce monde, l'or, l'argent, les de-
lices, & les commoditez de la vie, sont
les vrais biens: que les biens du siecle à
venir sont trop esloignez pour estre pre-
ferables à ceux-là: que partant il faut
obtenir ceux de ce siecle par tous moyés,
legitimes, ou illegitimes, par iustice ou
injustice, par droict, ou par fraude & vio-
lence: De mesme, qu'il ne faut rien souf-
frir; que le vray honneur oblige à se van-
ger des offenses: que tout doit servir à
nos interests particuliers: & que la regle
de ce que nous faisons doit estre l'amour
de nous mesmes. Ces maximes de la chair
estans escrites en nous naturellement,
vient l'Esprit de Dieu, qui, pour les effa-
cer, fait resplendir dans nos entende-
mens l'excelléce du Royaume des Cieux,
l'amour que Iesus Christ nous a porté,
& la beauté de sa face en charité, iustice,
& sainteté. Or l'homme premierement

contemplant la souueraine felicité & gloire du Paradis de Dieu, voit tout ce qui est icy-bas chetif & contemprible, & avec pareil mespris que quand, apres auoir consideré la magnificence des grands Rois, & leurs Palais, nous iettons nos yeux sur des fourmis & sur leurs petits trous en la poussiere de la terre : de plus, il voit les Enfers & la malediction preparée au bout d'une vie passée és delices du peché, & en iniquité. Là dessus donques Dieu faisant resplendir en l'entendement Iesus Christ liuré pour nous à la mort, & nous presentant son Ciel & vne beatitude eternelle: les maximes que la chair auoit escrit en nous s'effacent, & se fait impression en nos ames de la Loy de Dieu par vne vraye foy. Car Iesus Christ resplendissant de la sorte en nos entendemens, le fidele voit en luy sa charité à mourir pour les hommes lors qu'ils estoient ses ennemis; son humilité à auoir pris forme de seruiteur, sa pureté & sainteté d'auoir voulu mourir pour destruire le peché; sa debonnaireté à pardonner. Et lors deuiennent odieuses les maximes qui establissoient la vengeance, l'orgueil, l'injustice, la souillure, l'amour

de nous mesmes, & les defauts de charité: & s'escriit dedans nostre entendement, & dedans nostre cœur, que le vray bien & le vray honneur est d'estre imitateur de Iesus Christ, en charité & debonnaireté, humilité, verité: que craindre Dieu est le tout de l'homme: & que la felicité est de se transformer en sa semblance: Qui est ce que dit l'Apostre 2. Corinh. 3. que nous tous qui contemplons, comme en vn miroir, la gloire du Seigneur à face descouuerte, sommes transformez en la mesme image, de gloire en gloire, cōme par l'Esprit du Seigneur. Ainsi autant de rayons qu'il y a en nos ames, par lesquels nous est monstrée la beauté de chaque vertu Chrestienne, sont autant d'escritures que Dieu y forme par son Esprit.

2. Quant aux degrez de la grace, nostre texte nous proposant cette action de Dieu escriuant sa Loy en nos cœurs, cōme s'il nel'auoit point faite en l'ancien Testament, il faut remarquer la difference des aages de l'Eglise. Il est bien certain que sous la Loy les fideles auoient quelque part à cette grace (autrement ils n'eussent peu paruenir à salut) bien que ce ne fust pas par la Loy, mais par la pro-

messe, qu'ils estoient participans de l'Esprit de Dieu. Mais c'estoit en si petite mesure, quant au commun des fideles, que l'Escriture sainte ne daigne pas compter cela, Dieu dispensant alors au general de l'Eglise fort peu de sa cognoissance & de son amour. C'est pourquoy, eu esgard à vne portion si petite, & à l'abondance du nouveau Testament, cette grace d'escrire la Loy és cœurs, est proposée comme toute nouvelle. Car les choses ne sont pas comptées & considérées là où elles sont en fort petite mesure, à comparaison de ce où elles sont avec abondance. Mais nonobstant cette abondance qui a lieu sous le nouveau Testament, à comparaison de l'ancien : cette impression de la Loy de Dieu en nous, a encor ses degrez. Car pendant que nous sommes icy-bas, restent dedans nos ames les maximes du monde, non encor bien effacées. Parmi les Loix & les caracteres de Dieu, la chair a encor ses caracteres & les Loix de conuoitises : selon que dit l'Apostre Galat. 5. que *la chair conuoite contre l'Esprit, & l'Esprit contre la chair* : De sorte que pendant que nous sommes icy-bas, nous auons tousjours à

effacer quelque chose du vice & du pe-
ché en nos ames, & à y grauer & impri-
mer quelque chose de Dieu & de son
regne. Mais, au Ciel, nos ames seront
comme les tables que Moyse apporta de
la montagne, qui estoient grauées des
deux costez deçà & delà, toutes pleines *Deut.*
des Loix de Dieu, sans qu'il y eust place *cha.32.*
pour autre chose. *v. 15.*

En troisieme lieu, ie di qu'en ces pa-
roles il ya à considerer l'efficace des im-
pressions que l'Esprit de Dieu fait en
nous, & de la persuasion qu'il nous don-
ne de la parole de Dieu. Vous oyez les
Docteurs de l'Eglise Romaine, voulans
faire dependre toute la certitude de no-
stre foy de l'authorité de l'Eglise, c'est à
dire du jugement de ses Prelats & Con-
ciles: & pour cét effect ils amassent toutes
sortes de difficultez, pour remplir nos
esprits de doutes de la parole de Dieu
cōtenuë es Escritures. D'où sçavez-vous,
disēt-ils, que ce que vous appelez parole
de Dieu soit parole de Dieu. Apres, D'où
sçavez-vous que les copies que vous auez
soient veritables? Et posé qu'elles soient
veritables, quelle certitude peut auoir
le peuple qui nesçait ny Grec, ny Hebreu,

de la verité des versions ? puis que ceux qui les font sont hommes fautifs ? Or ce seul texte satisfait à tout cela. Tu me demandes, ô homme, d'où ie sçay que la parole de Dieu est parole de Dieu ? Et voicy Dieu qui dit qu'il mettra ses Loix en mon entendement, & les escrira en mon cœur : n'est-ce pas à dire qu'il m'en donnera autant de certitude qu'il est necessaire pour mon salut ? Car l'escriit-il en mon entendement & en mon cœur, sans m'asseurer qu'elle est sienne ? Tu me parles des volumes & originaux de Moïse, & des Apostres, de l'Hebreu, & du Grec. Ce que Dieu escrit en nos entendemens & en nos cœurs du doigt de son Esprit, n'est-il pas au dessus de tout cela ? N'est-ce pas la propre substance & verité de sa parole qui est Esprit & vie ? Et c'est par cela que ie croy, & que croyant i'ay la vie eternelle. Partant celuy qui est du simple populaire, sans Grec, & sans Hebreu, & nonobstant les manquemens qui peuvent estre au ministere des hommes fautifs, a pleine certitude de foy, à sçauoir tout autant qu'il luy en faut pour vne pleine paix, & consolation de son ame, en Iesus Christ. Di moy, y eut-il
 jamais

iamais original plus certain & plus excellent que ces Tables de la Loy que Dieu auoit grauées de sa main? Et neantmoins Dieu exalte par dessus tout cela l'operation de son saint Esprit, par laquelle il escrit sa parole en nos entendemens & en nos cœurs. Et de fait, par cette operation il me transforme en son image, & de pauvre & miserable pecheur que j'estois, abandonné aux conuoitises charnelles, il fait que ie chemine en sa crainte, me repentant de mes pechez; & qu'au lieu que ie ne regardoye que le monde, & ses biens, j'aspire maintenant au Ciel. Telle est l'efficace que ie sen dedans moy de l'impression de sa Loy. Et par cela se refute encor l'instance des Aduersaires, qui repliquent, Mais chacun dira qu'il a le saint Esprit: & vne melancholie charnelle prendra ses imaginations pour operations du S. Esprit. Car, ie demande, si Dieu escriuant ses Loix en nos cœurs, ne nous fait pas sentir & discerner son operation d'avec les mouuemens de la chair & du sang: puis que sa Loy est opposée à ces mouuemens-là? La chair & le sang, & l'esprit malin, me donneront-ils l'amour & la crainte

de Dieu? me feront-ils renoncer au monde & au peché, & mettre ma fiance en Dieu? Bref, la chair & le sang ont-ils la vertu de regenerer l'ame, & de former en nos cœurs le regne de Dieu, qui est, ainsi que dit l'Apostre Rom. 14. *justice, paix & ioye, par le saint Esprit?* Or c'est là la vertu de cette parole au dedans du cœur. Car la parole de Dieu est viue, & d'efficace plus penetrante qu'une espée à deux tranchans, estant Iuge des pensées & intensions du cœur. L'Euangile est la puissance de Dieu en salut à tous croyans. La Loy de l'Eternel dōne sapience au simple, elle illumine les yeux, & conuertit le cœur. Pourtant l'Apostre disoit 1. Theff. 2. *lors que vous avez receu de nous la parole de la predication de Dieu, vous l'avez receuë, non point comme parole des hommes: mais, ainsi qu'elle est veritablement, comme parole de Dieu, laquelle aussi opere avec efficace en vous qui croyez.* Voila sa preuue en son operation: laquelle est au dessus de tout ce que peut faire la chair & le sang: selon que aussi Iesus Christ disoit à saint Pierre, *tu es bienheureux Simon fils de Iona: car la chair & le sang ne t'a pas reuelé ces choses, mais mon Pere qui est es Cieux.* Cette parole

Hebr. 4.
Rom. 1.

Pf. 19.

donc a son seau interieur, à sçauoir la sanctification & paix de conscience : ce seau de nostre foy, duquel disoit saint Paul Ephes. 1. *Ayans creu, vous auxez esté scellez du saint Esprit de la promesse, qui est l'arrhe de nostre heritage.* Et pourtant nous pouuons encor refuter par cette mesme meditation tous profanes & mondains qui pretendent auoir l'Esprit de Dieu, tandis qu'ils viuent en ordures & pechez. E' Esprit de Dieu, ô homme, si tu l'auois, escriroit les Loix de Dieu en ton cœur, c'est à dire te donneroit la crainte de Dieu, & son amour. Tu dis que Dieu a escrit ses Loix en ton ame, & au dedans; montre-le donc au dehors, en tes œuures, en ta conuersation. Car pourquoy est ce que Dieu t'auroit escrit ses Loix en ton esprit, que pour les produire en dehors à sa gloire & à l'edification de tes prochains ?

Et ce texte, mes freres, nous oblige à nous plaindre de la pluspart d'entre nous. Car est-il pas vray que nous auons la Loy & parole de Dieu en nos maisons sur la table, ou sur le buffet, & par fois en nos bouches : mais fort peu en nos cœurs ? Et de quoy nous sert cette Loy de Dieu au

dehors, si elle n'est d'as le cœur? Et qu'aurons nous par dessus l'ancien Israël, veu que cettui-cy, quant au dehors, auoit eu plus que nous, portant les Loix de Dieu escrites & sur son front & és bords de ses vestemens? Or, si alors estoit le temps de la lettre, & maintenant celuy de l'Esprit, il faut que nostre ame soit pleine de l'Esprit de la Loy, qui est l'amour de Dieu & du prochain. Et ie parle à ceux-là mesmes qui ne sont pas les plus irreligieux, & chez lesquels on lit la parole de Dieu: Car, des autres, qui n'ont pas seulement la Loy de Dieu quant à la lettre, & qui mesprisent toute lecture & meditation d'icelle, ien'en daigne pas parler, comme de gens qui ne meritent pas d'estre censez de l'Eglise.

Renonçons donc à nos vices & pechez, mes freres, & l'Esprit de Dieu y escrira de plus en plus les Loix de Dieu. Il fallut que Moysè applanist des tables, afin que Dieu y escriuit sa Loy, pource qu'une pierre toute brute & raboteuse n'eust pas esté propre à y escrire. Ton ame, ô homme, est vne pierre brute, applanis-la par repentence, coupant, retranchant & ostant les vices & iniquitez

Exod. ch.
34. v. 1.

qui empeschent l'operation de Dieu : selon que dit Iesus Christ, *Si quelqn'vn m'aime, il gardera ma parole, & ie l'aimeray, & me declareray à luy, & mon Pere & moy viendrons à luy, & ferons demeure chez luy.* Ioin à cela tes prieres continuelles : car Iesus Christ dit, *demandez, & il vous sera donné : cherchez, & vous trouuerez : heurtez, & il vous sera ouuert.* Item, *Si vous qui estes mauvais, sçauiez donner à vos enfans choses bonnes, combien plus vostre Pere celeste donera-il son S. Esprit à ceux qui le luy demanderont?* Dis-tu d'õc, ô Chrestien, que tu ne sens point en ton cœur l'escriture du S. Esprit, & l'impression des Loix de Dieu, mets la main à l'œuure, prie Dieu, li sa parole, medite la, change ton train, & t'abstiẽ de tes pechez, & indubitablemẽt tu sentiras l'œuure de Dieu. Dieu escrira en ton cœur vn nouveau nom, à sçauoir le nom d'enfant de Dieu, le nom de bourgeois des Saints & domestique de Dieu : selon qu'il est dit en l'Apocalypse, *A celuy qui vaincra, ie luy donneray vn cail-lou blanc, & vn nouveau nom escrit, lequel nul ne cognoist, sinon celuy qui l'a receu.* Item, *I'escriray sur luy le Nom de mon Dieu, & le nom de la citẽ de mon Dieu.* Il escrira

Math. ch.

7. v. 1.

Luc ch. 11.

v. 13.

374 *Sermon troif. sur Heb. c. 8. v. 8. 9. 10.*
avec ses commandemens, ses douces & agreables promesses: car ces choses sont iointes inseparablement. Au milieu de tes maux, tu sentiras en ton cœur escrit du doigt de ton Dieu, *Je chastie celuy que i'aime; pren courage, & te repen. Je ne l'abandonneray point, & ne te delaisseray point.* Contre le sentiment de tes pechez & les accusations de la Loy, tu sentiras escrit en ton ame, *Christ est la fin de la Loy en iustice, a tout croyant: Christ a esté fait malediction, pour nous deliurer de la malediction de la Loy.* Bref, en la mort, tu liras en ton entendement & en ton cœur escrit comme d'vn rayon du Soleil: *Qui croit en Iesus Christ a la vie eternelle, il ne viendra point en condamnation, mais est passé de la mort à la vie.* Ainsi soit-il.